

**AVIS N° 2009/04-09**  
**relatif à la création de l'Institut polytechnique de Bordeaux**

- Vu la demande présentée par **l'Institut polytechnique de Bordeaux**
- Vu le rapport établi par Mme Corinne Cabassud (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 14 avril 2009

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :**

Créé par le décret n° 2009-3299 du 25 mars 2009, ce nouvel établissement résulte de la fusion au 1er avril 2009 de

- deux établissements publics à caractère administratif - **École nationale supérieure de chimie et physique de Bordeaux (ENSCP)** - **École nationale supérieure d'électronique, informatique et radiocommunications de Bordeaux (ENSEIRB)**
- de deux écoles internes de l'Université Bordeaux-I - **École d'ingénieurs en modélisation mathématique et mécanique (Matméca)** - **Institut des sciences et techniques des aliments (ISTAB)**
- de deux écoles internes de l'Université Bordeaux-II - **École supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (ESTBB)** - **Institut de cognitique (ICB)**.

Conformément à la possibilité offerte par les articles 14 et 15 du décret de création, la Commission propose que les élèves, en cours d'études, qui vont être diplômés, obtiennent le diplôme de l'Établissement dans lequel ils étaient inscrits le 31 mars 2009.

A l'exception de celui relatif à l'ISTAB, les recrutements 2009 et 2010 sont couverts par les habilitations en cours. L'habilitation du nouvel établissement interviendra normalement à la rentrée 2011, s'inscrivant ainsi dans le cadre du suivi périodique de la zone Sud-Ouest.

Dans le cadre des habilitations en cours, la Commission prendra acte des nouveaux intitulés des diplômes, dès que les composantes internes de l'Institut auront été arrêtées.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 14 avril 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', is written over a light yellow rectangular background.

Bernard REMAUD